

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 novembre 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge	X		SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy		X
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
VIOLA Peggy	HUYNH Antoine
BALTHAZARD Pierre Louis	MOUGNIOTTE Alain
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra

Secrétaire de séance : Christian BERTHOMIER

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	11	12
Grand Lac	17	3	8	10

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

FINANCES : refacturation des prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments (compétences obligatoires)

La séparation des budgets, qui permet de retracer les comptes de la régie, nécessite de déterminer les conditions de refacturation des prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments entre les budgets annexes alpin et nordique Savoie Grand Revard et le budget principal SMSB.

La charge de nettoyage et d'entretien des bâtiments est assumée par le personnel de la régie et portée par les budgets annexes alpin et nordique Savoie Grand Revard.

La gestion des salles est retracée au sein du budget principal SMSB qui encaisse les recettes de location.

Il est proposé d'approuver le principe de refacturation de la prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments au budget principal SMSB et de fixer le coût horaire forfaitaire (salaire chargé, véhicule et fournitures) à 30.00 € de l'heure.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le principe de refacturation des prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments au budget principal SMSB.

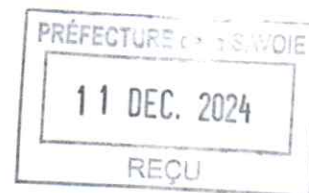
APPROUVE le forfait horaire de 30.00 € (salaire chargé, véhicule, fournitures).

DIT que les crédits de dépenses et de recettes, seront prévus à chacun des budgets respectifs.

Fait à Aix les Bains, le 04 décembre 2024

Le secrétaire de séance

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0

Abstention (s) : 0
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.